

Organisation du déplacement Comité UGSEL Pas de Calais championnat National d'Athlétisme en salle – Val de Reuil (27)

mardi 3 février 2020 B/M
mercredi 4 février 2020 C/J

Pas de déplacement collectif.

Hébergement :

<p>pt dej hotel 1 chemin des Grés 76800 St Etienne du Rouvray</p>
--

Athlé salle - Val de Reuil

3 et 4 fév 2020

	Etab	filles	garçons	Acc	Tl	Nuits
B/M - lundi 02/02						
St Martin Marquise	SMM		6	2	8	6 G + 2 Acc
St François Bouvigny B	BOUV		1	1	2	1G + papa
St Jean Baptiste - Bapaume	BAP	1		1	1	0
C/J - mardi 03/02						
Baudimont - Arras	BA	1	1	1	3	1F+1G+1 Acc
Sion St Omer	ESO		1	1	2	0

Repas et inscriptions à faire par vous-même auprès de l'organisation.

Chaque établissement se charge d'inscrire la participation de ses élèves via le : 4 pages, et le questionnaire de réservation sur site ugsel nationale.

Attention : rappel sur l'encadrement des établissements

Article 9 des règlements généraux sportifs

ARTICLE 9 : LES ENCADRANTS

La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié UGSEL, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.

Conformément à l'article 12 des statuts de l'UGSEL nationale et à l'article 11.1 des statuts des comités, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre UGSEL, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité.

Lors des championnats UGSEL, la licence devra être présentée sous forme matérialisée avec photo et tampon de l'établissement et fera office d'accréditation pour l'année scolaire.

www.ugsel62.fr